Image not found or type unknown

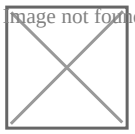

Manque d'investissement dans l'appartement par l'agence

Par **Taballou**, le **07/01/2011** à **11:27**

Bonjour,

Je vous écris concernant des problèmes d'entretien de mon appartement par l'agence immobilière assurant la gestion. Je suis en collocation (nous sommes 3) et nous vivons dans un appartement ancien. Nous avons retapissé et repeint les murs, et l'entretien général (parquet, chaudière, peinture...) est régulièrement réalisé par nos soins.

Cependant, nous n'avons plus aucun volet qui fonctionne (ce sont de vieux volets en bois presque centenaires...), et je pense que leur remplacement est à la charge du propriétaire? Aussi nous avons des fuites dans la colonne d'eau commune à l'immeuble, qui passe en plus dans notre appartement (comme dans la plupart des vieux immeubles). Nous avons indiqué à l'agence le problème, qui nous a envoyé un plombier. Cependant, seul quelques rafistolages au placo et au mastic ont été réalisés dans notre salle de bain, et la nouvelle peinture commence à cloquer et les champignons reviennent.

Autre souci : Mon voisin du dessus a subi un dégat des eaux venant des canalisations d'évacuation de sa baignoire. Ma chambre a littérallement été innondée, et le plafond ainsi qu'un mur sont ruinés. Cela date de juin. Un expert est passé seulement 3 mois plus tard, et, à ce moment, la fuite a repris!! Le plombier n'est en faite jamais venu réparer, et un nouveau locataire à remplacer l'ancien sans être avisé de la fuite par l'agence!! Je vis dans une atmosphère humide et vetuste et l'agence ne bouge pas.

Que dois-je faire? Comment les attaquer en justice sans que cela ne devienne un gouffre financier?

Je vous remercie par avance de votre aide.

Cordialement,

Louis

Par **Laure11**, le **09/01/2011** à **15:43**

En premier lieu, il faut envoyer un courrier recommandé AR **à votre bailleur** avec copie à

l'agence.

Par **22122010**, le **09/01/2011** à **19:00**

bonjour 1/ dejat avez vous établie un éta des lieux
avans de vous instaler
si oui faite des photos de se que vous pouvée décrire
pour les volets ses bien au propriétaire de les remplacée car ses
bien ses volet et pas les votres si par hazard un de ses volets
venais a tombée sa sera le propriétaire dens assumées les conseiquance
pour les autre problème de fuite d'eaux aller avec des photos
a votre agence et demandez leur de faire venir sous 48 heures
des intervenants pour les problèmes actuel
et envoyer une lètre avec acussé de réception a votre propriétaire comme cela il ne poura pas dire qu'il n'etais pas au courant
en ce qui faut savoir ses que pour la chaudière il faus ètre
plombier chaufagiste pour la révision
votre agence a du vous donnez le noms ou de lentreprise qui la suit depuit bien avant votre arrivée

Par **22122010**, le **11/01/2011** à **14:38**

avez vous des nouvelle de votre propriétaire car jes une cliente
qui elle est encore pire son propriétaire est décédé le 31 /12 /2010 et personne ne la prèvenu car comme il na pas de décendant vivant actuel elle se demande qui vas faire les travaux qui on été vus par une entreprisse et le devis est signée mes rin ne bouge car il faut que le notaire recherche dans ses papiés
le double du devis qu'il a par hazard égarée si dejat au niveaux
des notaire rien n'est ranger comme il le devrais ses pas normal
pars'que il empoche bien les loyer mes pour le reste sa peut attendre

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés